**DELIBERATION**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois**
*****
**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| **44** | **36** | **36**<br>**+ 7 pouvoirs** |

**Date de convocation**
**19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à Colette COLIN, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

**Madame BIZE Lorane** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : 1. 35 /2025 COOPERATION : CONTRAT DE RECIPROCITE AVEC LA METROPOLE DU GRAND NANCY – 2025-2030**
**Rapporteur : Luc BINSINGER**
**N° de délibération : 352025**

| *Conseillers présents* | *Suffrages exprimés avec pouvoir* | *Pour* | *Contre* | *Abstention* | *Non participant* |
|---|---|---|---|---|---|
| *36* | *7* | *43* | *0* | *0* | *0* |

Exposé des motifs et délibération :

La Métropole du Grand Nancy a proposé à certains EPCI voisins de signer un contrat de réciprocité afin de créer ou renforcer des coopérations au bénéfice de leurs habitants, sur la base de complémentarités identifiées entre les territoires.
Dispositif créé en 2015, le contrat de réciprocité a pour objectif de redynamiser le lien entre les territoires.
La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) et la Métropole du Grand Nancy (MGN) partagent un même bassin d'emploi, de mobilité et de vie. Les deux territoires souhaitent marquer une nouvelle étape dans leurs coopérations.
Le contrat de réciprocité constitue un cadre souple visant à générer des coopérations, sans remettre en cause les coopérations institutionnelles préexistantes. Ce contrat vise à réaffirmer la confiance réciproque entre les deux intercommunalités, à mieux valoriser les coopérations existantes et à développer de nouveaux axes de coopérations concrètes.

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-25-2025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Ce contrat peut être une opportunité de justifier de co-financements départementaux, régionaux, nationaux ou européens pour la mise en œuvre des projets d'intérêt commun dans une logique d'inter-territorialité.

Il est ainsi convenu de consolider à court et moyen termes les axes de partenariat et d'actions de coopération dans les domaines suivants pour la période 2025-2030 :
Le développement économique :

- Territoire d'industrie : une alliance pour renforcer nos écosystèmes industriels et d'innovation
- Hydrogène : développer un écosystème territorial (projet ARCHIPEL notamment)
- Valorisation du territoire par la construction d'une offre touristique coordonnée

Les mobilités et les grands aménagements :

- Mobilités : développer les interconnexions
- Vélo : améliorer le maillage cyclable
- Contournement de Saint Nicolas de Port et Ville en Vermois : illustrer la solidarité interterritoriale au sein du bassin de vie grand-nancéien

La préservation de l'environnement et des ressources naturelles :

- Qualité de l'air : accompagner la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine
- Eau : protéger ensemble la ressource
- Economie circulaire : mieux valoriser nos déchets

Ledit contrat est signé pour une durée de 5 ans, jusqu'en 2030. Il fait l'objet d'une gouvernance organisée autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique, ainsi que de temps d'échanges réguliers.

Vu l'avis du bureau en date du 19 juin 2025 ;

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de réciprocité entre la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois joint en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054540189-20250626-35-2025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025